



Navire de combat canadien (NCC)

Installation d'essai à terre

– Séance d'engagement communautaire –

Club de golf d'Hartlen Point

31 janvier 2023



ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue
- Discours d'ouverture
- Présentation
- Questions et réponses
- Mot de la fin



Mot de bienvenue et présentations

- **Présentatrice** : Alexandra Evershed
- **Mot de bienvenue et reconnaissance territoriale** : Capitaine de vaisseau Andy MacKenzie, Commandant de la base, Marine royale canadienne (MRC), Base des Forces canadiennes (BFC) Halifax
- **Discours d'ouverture** :
 - Darrell Samson, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale
 - Rob Chambers, sous-ministre adjoint Infrastructure et environnement
- **Présentateurs** :
 - Capitaine de vaisseau Jay ThorTurner, sous-gestionnaire de projet, projet de navire de combat canadien (NCC)
 - Paul Schauerte, directeur principal, Réalisation de projets de construction, Infrastructure et environnement
- **Table d'honneur (période de questions et réponses)** :
 - Rob Chambers, sous-ministre adjoint Infrastructure et environnement
 - Paul Schauerte, directeur principal, Réalisation de projets de construction, Infrastructure et environnement
 - Capitaine de vaisseau Jay ThorTurner, sous-gestionnaire de projet, projet de NCC
 - Capitaine de vaisseau Douglas Campbell, directeur des grands projets de l'État de la Marine, MRC
 - Capitaine Andy MacKenzie, commandant de la base, MRC, BFC Halifax



Préoccupations de la population : nous vous entendons

Choix du site

- Méthodologie et raisonnement
- Répercussions sur l'accès aux terres
- Répercussions sur les eaux littorales et l'accès côtier

Environnement

- Des experts tiers et impartiaux
- Répercussions sur l'environnement
- Répercussions sur les oiseaux et la faune

Émissions radar/de radiofréquences (RF)

- Santé et sécurité des résidents
- Protection de l'environnement et de la faune (sur terre et dans l'eau)

Trafic

- État des routes existantes
- Trafic lié à la construction
- Trafic et sécurité après la construction

Engagement communautaire

- Équité, ouverture et transparence
- Communication claire des répercussions sur les oiseaux, la pêche, la pêche du homard, la randonnée, le surf, le golf, les résidents et les communautés locales



Navire de combat canadien





Aperçu du projet de NCC



Le projet prévoit la mise en service de 15 nouveaux navires pour répondre aux besoins du Canada.

Le projet comprend :

- Conception, construction et soutien des systèmes des nouveaux navires
- Formation et formateurs
- Infrastructure

L'installation d'essai à terre (IET) est le premier d'une série de projets d'infrastructure nécessaires au soutien de la future flotte de NCC.



Installation d'essai à terre

Pourquoi avons-nous besoin de l'IET?

- L'IET est essentiellement le « navire zéro » du projet de NCC.
- L'IET soutiendra la conception, l'intégration, les essais, l'évaluation et l'accréditation des équipements de navires (tels que les systèmes électroniques, radio et radar, et de navigation) pour les nouveaux navires, ainsi que les mises à niveau régulières tout au long du cycle de vie des navires.

Cette installation n'est **pas** une installation d'essais d'armes.
L'IET n'abritera aucun système d'armes.



Sélection du site de l'IET

Méthodologie :

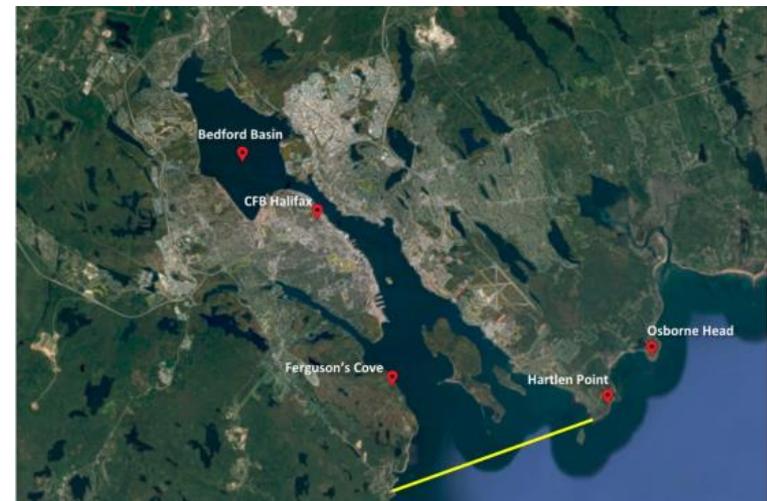
- 2021 : Pour déterminer l'emplacement de l'IET, Irving Shipbuilding Inc (ISI) a évalué cinq différents lieux appartenant au MDN.
- 2022 : Le MDN a affiné son analyse et choisit Hartlen Point pour la mise en place de l'IET.

Critères :

- Dimension du terrain
- Accès aux routes et aux services municipaux
- Distance de la BFC Halifax
- Reproduction d'un milieu marin réaliste
- À l'extérieur du milieu urbain construit
- Emplacement optimal pour les licences de radiofréquence
- Répercussions minimales sur les activités existantes

Voici les raisons du choix d'Hartlen :

- Fonctionne bien avec la portée électronique existante
- Propose un arc de 130 degrés à la pleine mer
- Moins de brouillage RF par rapport au port
- Aucune répercussion sur les capacités existantes de la MRC



Pourquoi ne pas choisir Osborne Head?

- Osborne Head n'est pas une possibilité en raison de sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, de la distance du littoral et des répercussions sur la portée existante.



Qu'est-ce que cela signifie pour l'accès au site?

Pendant la phase de construction :

- La superficie totale de l'installation est estimée à 11 500 m² répartis sur plusieurs étages.
- L'accès aux environs de l'IET sera limité par une clôture pour des raisons de sécurité et de sûreté publiques.
- Autrement, l'accès terrestre, littoral et marin ne sera pas affecté.
- **Minimiser les répercussions sur les communautés de pêcheurs, de surfeurs, d'ornithologues, de golfeurs et de randonneurs.**





Qu'est-ce que cela signifie pour l'accès au site?

Phase postconstruction (une fois l'installation occupée) :

- Une clôture de sécurité sera installée à au moins 30 m autour de l'installation. Cette mesure est susceptible d'être modifiée au cours du processus de conception.
- L'accès aux environs de l'IET sera géré et surveillé.
- Les activités ne devraient pas avoir lieu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, mais l'horaire exact des essais n'est pas connu actuellement. Nous prévoyons une période chargée entre 2026 et le milieu des années 2030.
- Il n'est aucunement prévu d'établir une zone d'exclusion maritime permanente près du rivage.
- **Minimiser les répercussions sur les communautés de pêcheurs, de surfeurs, d'ornithologues, de golfeurs et de randonneurs.**



Sûreté relative aux radiofréquences (RF)

- **Les émissions de radiofréquences (RF) dans le monde moderne**
 - Les appareils modernes, notamment les téléphones cellulaires, les téléphones sans fil, les réseaux locaux sans fil, les tours de transmission radio, les scanners médicaux et les fours à micro-ondes, émettent souvent des radiofréquences.
 - L'IET disposera de pièces d'équipement, telles que des radars, qui émettent des RF.

- **Est-ce sûr?**
 - La sécurité de la communauté locale et de l'environnement est primordiale.
 - Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) est l'organisme gouvernemental qui délivre les licences RF et il existe des conditions strictes pour les obtenir.
 - Le projet sera géré selon des normes de sécurité élevées :
 - En conformité avec les politiques et directives du GC et du MDN
 - Selon des processus rigoureux de sécurité en matière de RF basés sur des données scientifiques établies et une expérience opérationnelle
 - Conformément au programme établi de sécurité en matière de RF.



Les exigences de conformité en matière de RF sont rigoureuses

- Comme il en va pour tout autre projet qui comprend des appareils émetteurs de radiofréquences (comme les tours de téléphonie cellulaire et de radio ou les tours de contrôle des aéroports), l'IET devra se conformer au Code de sécurité 6 de Santé Canada.
- Le Code de sécurité 6 est un document qui énonce les limites de sécurité recommandées pour ce qui est de l'exposition humaine aux champs électromagnétiques des radiofréquences dans la gamme de fréquences de 3 kHz à 300 GHz.

Code de sécurité 6 : canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-et-risque-pour-sante/radiation/exposition-professionnelle-reglementation/code-securite-6-lignes-directrices-exposition-radiofrequences.html

- ISDE impose également une consultation publique dans le cadre du processus d'octroi de licences.

CPC-2-0-03 : <https://ised-isde.canada.ca/site/gestion-spectre-telecommunications/fr/savoir-plus/documents-cles/procedures/circulaires-procedures-concernant-clients-cpc/cpc-2-0-03-systemes-dantennes-radiocommunications-radiodiffusion>



Les radiofréquences et la faune

- Il n'existe actuellement aucune norme nationale régissant l'exposition des animaux aux émissions de RF. La diligence raisonnable et toutes les directives environnementales s'appliquent toujours.
- Même si le Code de sécurité 6 n'est pas applicable, les mêmes principes s'imposent : direction, fréquence et densité de puissance des émissions, durée d'exposition.
- Une exposition nocive pour les oiseaux ou la vie marine n'est pas anticipée :
 - La majorité des émissions sera dirigée au-delà d'un arc de 130 degrés.
 - La géométrie du terrain et du bâtiment, l'élévation des émetteurs de RF et les modèles de comportement de la faune devraient atténuer les répercussions.
 - Il est obligatoire en vertu de la loi d'éviter de nuire aux oiseaux migrateurs protégés et à leurs nids.



Bilan en matière de gestion des RF





Aperçu des études environnementales

- Le MDN respecte la biodiversité et l'écosystème florissants à Hartlen Point.
- Le MDN a fait appel à des experts tiers et impartiaux pour mener un certain nombre d'études environnementales sur quatre saisons. Les préoccupations de la population concernant les répercussions sur l'environnement, la faune et les oiseaux ont été prises en compte :
 - Caractérisation du sol par SNC Lavalin (SNCL)
 - Évaluation de la zone humide par Canadian British Consulting Limited (CBCL)
 - Évaluation des oiseaux et des chauves-souris par Canadian British Consulting Limited (CBCL)
 - Détermination des effets sur l'environnement par Stantec
- Les rapports actuellement révisés une dernière fois seront publiés une fois cette révision terminée (probablement en mars 2023).



Caractérisation du sol

Réalisée par : SNCL

Objectif :

- Déterminer s'il existe des restrictions en ce qui concerne l'utilisation des terres en raison de la contamination actuelle du sol et des eaux souterraines. Cette démarche a été effectuée pour soutenir les décisions de planification dans le choix du site.

Résultats :

- Les concentrations actuelles de contaminants décelées dans le sol étaient bien inférieures aux directives applicables, sauf en ce qui concerne le pérylène, l'arsenic et le fer. La présence de ces contaminants dans cette région est courante et naturelle. Les répercussions devraient être négligeables.

Mesures d'atténuation :

- Le projet minimisera la perturbation des zones de sols contaminés connus.
- L'échantillonnage aura lieu à des moments clés de la construction. Cela sera fait pour surveiller et gérer l'élimination des contaminants inconnus éventuels sur le site, selon les besoins.
- Les contaminants seront éliminés conformément aux directives et aux règlements fédéraux stricts.



Évaluation de la zone humide

Réalisée par : CBCL

Objectif :

- Déterminer où se trouvent les zones humides par rapport au site choisi. Des renseignements ont été recueillis sur l'emplacement des zones humides et l'état de l'habitat. Pendant la conception, cette évaluation permettra d'orienter le bâtiment de manière à en atténuer les effets sur les zones humides.

Résultats :

- Trois zones humides contiguës au site choisi ont été étudiées. Il est possible que ces zones humides soient affectées par la construction du bâtiment et l'élargissement nécessaire des routes, mais ces répercussions peuvent être atténuées.

Mesures d'atténuation :

- La conception orientera l'infrastructure de manière à en atténuer les répercussions sur les zones humides.
- Le projet maintiendra le flux entre les zones humides, y compris l'amélioration de la connectivité entre ces zones.
- Les eaux extraites de toute excavation seront pompées vers une zone végétalisée, loin des cours d'eau et des zones humides.
- Les zones humides perturbées seront revégétalisées.



Évaluation des oiseaux et des chauves-souris

Réalisée par : CBCL

Objectif :

- Comprendre les habitats des oiseaux et des chauves-souris (y compris les périodes de migration, les saisons de reproduction des oiseaux et celle des chauves-souris, les engoulevements, la résidence des oiseaux en hiver, le perchoir de l'hirondelle rustique, le hibou et les cavités du grand pic). Cette évaluation permettra de concevoir et de construire le bâtiment de manière à en atténuer les répercussions sur les oiseaux et les chauves-souris.

Résultats :

- Il existe à Hartlen Point 111 espèces d'oiseaux protégées en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*. Parmi ces espèces, 8 sont en péril et 38 sont préoccupantes du point de vue de la conservation.
- Aucune chauve-souris, aucune présence de chauve-souris, ni aucun arbre de perchage de chauve-souris n'ont été détectés dans l'empreinte du projet.
- Les effets négatifs potentiels comprennent : l'altération de l'habitat, la perturbation sensorielle, la perturbation des nids et les collisions avec les oiseaux.

Mesures d'atténuation :

- Le déblaiement et la préparation du site auront lieu en dehors des périodes de reproduction et de migration.
- Le site fera l'objet d'une surveillance par des experts pendant toute la durée des travaux afin de détecter la présence d'espèces en péril et d'espèces préoccupantes du point de vue de la conservation. Les travaux seront interrompus si la présence de ces espèces est détectée.
- L'installation sera conçue conformément à la norme nationale du Canada sur la conception de bâtiments respectueuse des oiseaux (CSA A460:19).
- Le bâtiment sera conçu de façon à minimiser les émissions sonores et lumineuses.



Détermination des effets sur l'environnement

Réalisée par : Stantec

Objectif et processus :

- L'évaluation des répercussions sur l'environnement est lancée dès le début du projet, conformément aux exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI).
- Processus de diligence raisonnable pour déterminer les conséquences environnementales possibles et les mesures d'atténuation.
- Article 86 de la LEI (Avis affiché sur le site Internet) : Pour lancer ce processus, un responsable de projet doit afficher dans le Registre canadien d'évaluation d'impact un avis invitant le public à lui faire des observations. C'est pourquoi le projet d'IET a été affiché dans le Registre canadien d'évaluation d'impact au début de l'année 2021/2022.
- Une évaluation des effets environnementaux (ÉEE) est requise en vertu de l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (2019).



Détermination des effets sur l'environnement

Résultats :

- L'évaluation des effets environnementaux visait de nombreux facteurs tels que : l'atmosphère, les eaux de surface, les eaux souterraines, les sols et les éléments géologiques, la lumière et le bruit ambiants, la faune et l'habitat terrestres, la faune et l'habitat aquatiques, la végétation et les zones humides, les espèces en péril, l'utilisation des terres, les ressources culturelles, l'utilisation des terres autochtones et traditionnelles, les infrastructures de transport et la santé humaine.
- Il a été déterminé que le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement. Le projet peut aller de l'avant avec la mise en place des mesures d'atténuation précisées dans le rapport.

Exemples de mesures d'atténuation proposées :

- Dans la mesure du possible, les activités de construction auront lieu durant le jour.
- L'enlèvement des arbres sera limité à l'empreinte de l'IET et au besoin le long de la route d'accès afin de minimiser les dommages à l'habitat.
- La nécessité d'une gestion de l'érosion pour la protection du littoral est en cours d'évaluation et, selon les résultats, des mesures seront mises en œuvre.



Conception environnementale et construction

- Le MDN s'engage à faire sa part pour laisser aux générations futures de Canadiennes et de Canadiens un environnement sain et pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie pour un gouvernement vert et la Stratégie énergétique et environnementale de la Défense.
- Le MDN s'est engagé à concevoir un bâtiment écologique résilient aux changements climatiques et réduira au minimum les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de la construction et de l'exploitation de l'installation. Cette installation visera à émettre le moins de gaz à effet de serre possible.
- Il s'agit notamment de réduire l'utilisation de produits de bâtiment (par exemple, le ciment) qui contiennent du carbone intrinsèque.

Stratégie pour un gouvernement vert : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html>



Rapport sur la déclaration des répercussions du trafic

Réalisé par : Stantec

Objectif :

- Étudier les réseaux routiers et évaluer les répercussions du trafic sur la communauté, pendant et après la construction.

Résultats :

- Le réseau routier existant a été évalué comme ayant la capacité de tolérer une augmentation du trafic. Le volume de trafic dû à la construction et une fois le bâtiment occupé sera négligeable.

Mesures d'atténuation :

- Entretien des routes :
 - La Municipalité régionale d'Halifax (MRH) est responsable de l'entretien de la route côtière.
 - Une évaluation conjointe avec la MRH est prévue afin de consigner l'état des routes et de convenir de cet état.
 - Si le trafic résultant de la construction endommage les routes, celles-ci seront réparées dans le cadre du projet.
- Tous les travaux routiers seront coordonnés avec la MRH afin de minimiser le plus rapidement possible les répercussions de ces dommages.
- Les entrepreneurs et les sous-traitants seront sensibilisés aux préoccupations de la population liées aux routes dans les quartiers et à proximité des écoles. Ils respecteront les limites de vitesse, le Code de la route et les lignes directrices.
- Les règlements provinciaux et municipaux en matière de transport seront respectés.
- La rétroaction de la communauté est la bienvenue tout au long des travaux de construction.



Calendrier du projet d'IET



★ Décision fondée sur l'ÉE



Construction

Adaptation de l'équipement



Préparation du site :

- Le débroussaillage peut commencer dès mars 2023, en dehors des périodes de reproduction des oiseaux et des chauves-souris.
- Les travaux relatifs à la nouvelle route d'accès et aux services municipaux pourraient commencer dès l'été 2023.



Engagement communautaire

Le MDN est engagé envers cette communauté. Nous sommes ici ce soir et nous continuerons à écouter activement les préoccupations de la communauté. Nous demeurerons engagés et garderons les lignes de communication ouvertes. Nous tiendrons la communauté informée, à jour et engagée.

Activités réalisées à ce jour suivant notre dernière séance d'engagement communautaire :

- Mise à jour du projet sur le site Web Trident et dépliants distribués en octobre 2022 et en décembre 2022/janvier 2023.
- Présentation des dirigeants communautaires par téléphone en novembre 2022.
- Réunions en personne avec les dirigeants communautaires en décembre 2022.
- Relation continue avec les autorités municipales, provinciales et fédérales.
- Relation continue avec les communautés autochtones.
- Réponses continues aux questions de la population.
- Séance d'engagement communautaire de janvier 2023.



Engagement communautaire

Étapes suivantes :

- Publier les résultats des études sur l'environnement et le trafic une fois celles-ci terminées (dès mars 2023) sur le site Web Trident. Des dépliants seront également distribués aux foyers de la communauté pour les informer de cette mise à jour.
- Programmer des réunions avec les dirigeants communautaires en avril/mai 2023.
- Travailler avec la communauté pour mieux comprendre les schémas actuels d'utilisation des terres et du littoral.
- Continuer à répondre aux questions de la population.
- Relation continue avec les autorités municipales, provinciales et fédérales.
- Relation continue avec les communautés autochtones.
- Tenir une autre séance d'engagement communautaire avant le début des travaux de construction, plus tard en 2023.

Communiquer avec nous Les questions sont les bienvenues :

CFBHalifaxPublicAffairs@forces.gc.ca



Questions et réponses



Mot de la fin